



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 60

**Demande de crédit pour l'installation d'un carrefour à feux prioritaires
à l'intersection des routes de Genève et de Gilly**

Rolle, le 5 janvier 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 223'000.— destiné à financer la réalisation d'un carrefour à feux prioritaires pour les transports publics, à savoir les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 GBR urbain. Ce carrefour se situe à l'intersection de la route de Genève et de la route de Gilly.

1. PREAMBULE

Cette demande fait suite aux préavis 2011 - 2016, N° 27 et N° 52 validés dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics.

Le préavis 2011 - 2016 N° 27 avait pour objet le financement de la 1^{ère} phase des aménagements pour les transports publics en ville de Rolle, dits aménagements « 2012 ». L'ensemble de ces mesures est désormais réalisé à l'exception de la modification du débouché de l'avenue Général-Guisan sur l'avenue de Beaulieu, en raison d'oppositions de riverains à ces travaux. Il est à relever que la Place de la Gare a été aménagée de manière provisoire en raison du projet à venir relatif au plan de quartier Gare Nord.

L'installation des carrefours à feux prioritaires pour l'accès à la gare côté « Jura » et côté « lac » des voies CFF, dite mesure « 2013 - 2014 », objet du préavis N° 52 (en vert sur la carte) a été réalisée. En rapport avec l'installation des feux prioritaires, sous la coordination du Conseil régional, la Commune a signé en 2014 une convention partenariale traitant de la gestion et du financement du système de détection permettant aux bus de communiquer avec les carrefours à feux.

Le présent préavis concerne la réalisation d'une 1^{ère} tranche des aménagements dits « 2015 » dont la préparation nécessitait plus de temps, mais dont les effets sur les bus seront plus importants. Ce carrefour à feux destiné à prioriser les bus sur l'axe route de Genève et route de Gilly est prévu d'être opérationnel le 1^{er} août 2015, afin d'être coordonné avec la fin des travaux de réaménagement de la Grand-Rue et le rétablissement du double sens.

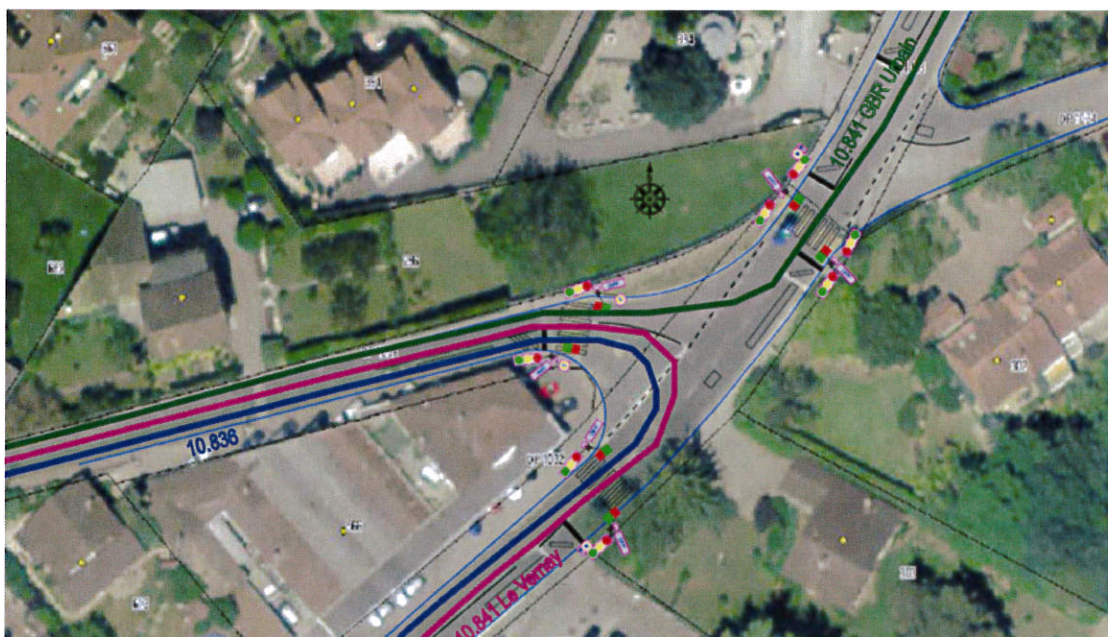
2. DESCRIPTION DU PROJET

Les études relatives aux mesures destinées aux transports publics ont été pilotées par le Conseil régional en partenariat avec les communes, les entreprises de transport et le Canton. Dans l'ensemble de la région, hors ville de Nyon, la création ou l'adaptation de 17 carrefours à feux a été identifiée en vue de la priorisation des bus. La Commune de Rolle est concernée par quatre de ces carrefours, dont celui des routes de Genève et de Gilly.

Le carrefour projeté sera équipé d'un système de détection permettant de donner la priorité aux transports publics. Pour cela, 30 bus TPN et 36 bus CarPostal ont récemment été équipés d'un boîtier (communication avec les carrefours à feux). Comme annoncé dans le préavis municipal N° 52 et confirmé par la signature d'une convention en 2014, la gestion du système est centralisée à la Ville de Nyon. Le Conseil régional n'ayant pas vocation d'assurer la maîtrise d'ouvrages lors de réalisations, la Commune assumera cette responsabilité et demeure la requérante auprès des instances cantonales en ce qui concerne les dossiers de mise à l'enquête publique ou de consultation. Comme pour les aménagements déjà réalisés, les questions organisationnelles seront réglées par voie de convention entre la Municipalité et le Conseil régional. Le financement respecte la teneur du préavis régional n° 60-10 qui définit une clé de répartition entre la région et la commune territoriale concernée. La part régionale est financée par un fonds de solidarité régional destiné au programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011 - 2015. La participation financière de notre Commune à ce programme est calculée au prorata du nombre d'habitants, ce qui représente une participation annuelle de Fr. 31.— par habitant et par an pour les cinq années de mise en place du programme TP. Cette participation a déjà été acceptée par le Conseil communal de Rolle.

3. ASPECTS TECHNIQUES

Sur notre territoire, le présent préavis concerne l'aménagement du carrefour à feux prioritaires à l'intersection des routes de Genève et de Gilly. Cet aménagement sera au bénéfice des lignes de bus CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 GBR urbain. Ces feux permettront également de modérer le trafic automobile, de faciliter l'insertion des bus sur la route de Gilly, et de sécuriser les traversées piétonnes aux carrefours (cf. plan d'équipement ci-dessous). Les travaux de la Grand-Rue seront terminés d'ici août 2015 et l'installation de ce carrefour à feux est donc nécessaire afin de pouvoir rétablir le double sens de circulation sur cet axe et garantir la bonne circulation des lignes de bus précitées.



Le démarrage des travaux est prévu dès la mi-avril 2015 pour une mise en service prévue avant le 1^{er} août 2015.

4. ASPECTS FINANCIERS

Pour mémoire, la réorganisation des transports publics régionaux bénéficie de la participation financière du Conseil régional à travers le fonds de Fr. 13,5 millions affecté aux TP. Cette participation au financement des études et des aménagements d'infrastructures se fait selon une clé de répartition basée sur la différenciation des mesures de confort local (par exemple prolongement de trottoir, création d'un abri bus) et des mesures nécessaires au passage des bus régionaux.

Ainsi, une mesure ne bénéficiant qu'à une ligne urbaine, seulement, est entièrement prise en charge par la commune territoriale. A l'inverse, une mesure au bénéfice d'une ligne régionale est subventionnée par le Conseil régional. Pour les mesures mixtes, la subvention s'établit en proportion du nombre de lignes concernées. Ensuite, les infrastructures d'intérêt régional sont prises en charge à hauteur de 75 % par le Conseil régional et de 25 % par la commune territoriale. Cette dernière devra par contre prendre en charge l'entier de la mesure qui est strictement d'intérêt local.

Compte tenu du fait que les feux seront au bénéfice de deux lignes régionales (participation Régionyon de 75 %) et une ligne urbaine (sans participation Régionyon), la répartition financière pour ce projet est de 50 % pour la Commune (25 % de 2/3 + 100 % de 1/3) et de 50 % (75 % de 2/3 + 0 % de 1/3) pour Régionyon.

La participation de chaque partenaire sera formalisée par voie de convention. La Commune demande la totalité des crédits, la participation du Conseil régional pouvant être considérée comme une subvention.

Carrefour Rolle, route de Genève – route de Gilly Cr65	Montants (en francs)	Part Commune		Part région	
Travaux de génie civil	85'519.60	42'759.80	50 %	42'759.80	50 %
Marquage et signalisation	6'190.—	3'095.—	50 %	3'095.—	50 %
Système de feux et de détection	80'023.05	40'011.53	50 %	40'011.53	50 %
Honoraires ingénieur transport	16'088.—	8'044.—	50 %	8'044.—	50 %
Honoraires ingénieur civil	7'243.80	3'621.90	50 %	3'621.90	50 %
Divers et imprévus	9'170.96	4'585.48	50 %	4'585.48	50 %
Total HT	204'235.41	102'117.71	50 %	102'117.71	50 %
TVA 8 %	16'338.83	8'169.42	50 %	8'169.42	50 %
Total travaux TTC	220'574.24	110'087.12	50 %	110'287.12	50 %
Frais de communication (1%)	2'205.74	1'102.87	50 %	1'102.87	50 %
GRAND TOTAL	222'779.99	111'389.99	50 %	111'389.99	50 %
Arrondi	223'000.—	111'500.—	50 %	111'500.—	50 %

Le montant global des travaux est de Fr. 223'000.— TTC y compris les frais de communication (élaboration de supports de communication, participation à la promotion du réseau de transports publics). Après déduction de la subvention du Conseil régional, conditionnée par le vote du Conseil intercommunal prévu le 1^{er} avril 2015, la part à charge de la Commune de Rolle sera de Fr. 111'500.— TTC.

5.

RECAPITULATIF

La réalisation de ce carrefour à feux s'inscrit dans une logique régionale d'amélioration des transports publics et dans la continuité des aménagements déjà réalisés sur le territoire communal. Elle permettra de prioriser les bus au moyen du système de détection déployé à l'échelle de la région lyonnaise, fruit d'une étroite collaboration entre les communes concernées, les transporteurs TPN et CarPostal, le Canton et le Conseil régional.

La Commune de Rolle bénéficiera de ces feux qui participeront à l'amélioration de la sécurité des piétons et à la modération du trafic automobile, notamment, mais aussi aux voyageurs des lignes de bus qui verront leurs correspondances fiabilisées.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2011 - 2016 /N° 60 de la Municipalité du 5 janvier 2015,
entendu le rapport de la commission chargée d'étudier le projet,
considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 223'000.— TTC
2. Autorise la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 223'000.— à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, et d'imputer cette somme au compte **N° 1800.5010.4** « Carrefour à feux prioritaires des routes de Genève et de Gilly », dont sera déduite la participation financière de Régionyon.
3. Autorise la Municipalité à amortir la dépense nette sur une période de 10 ans.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 13 janvier 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Jean-Noël Goël		Le Secrétaire  Pascal Petter
--	---	--

Affaire : 18.03 / 10-0018

1^{ère} séance avec la Commission : salle Clément, lundi 2 février 2015 à 18h.30.

Municipal délégué : M. Cédric Echenard

